

Réunion du Conseil Municipal du 17 mars 2021 à 18h30
Compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-sept mars 2021 à la Salle Desoubdanes, par mesures sanitaires, sur convocation en date du 10/03/2021 sous la présidence du Maire, M. Pierre VARACHAUD.

Présents : M. VARACHAUD, CHAULET, SOURY, LATHIERE, BASSOT, NENERT, GARREAU, PATAUD, Mmes CHABOT, AUTIER, CANELLAS, CARDINAL, DUDOUE, ILAHA-ITEMA, PINTO, ROULAUD.

Procurations : M. GROLEAU à M. CHAULET ; M. MARIE à Mme CARDINAL ; Mme BOYER à Mme AUTIER

Ouverture de la séance à 18h30.

Secrétaire : M. Patrick NENERT

Le PV de la séance du 27/01/2021 est approuvé par 17 voix POUR et 2 Abstentions, après les modifications demandées par Mme ILAHA-ITEMA qui ont été acceptées.

M. VARACHAUD donne la parole à Mme RUVEN afin de présenter les 11 premiers dossiers.

Dossier 1 : Budget principal : vote du compte de gestion 2020

Les résultats budgétaires de l'exercice 2020 font apparaître :

Fonctionnement recettes nettes 1 663 958,85€ dépenses nettes 1 192 436,75€

Résultat de l'exercice : excédent de 471 522,10€

En ajoutant le résultat de clôture 2019 de 490 515,22€, le résultat de clôture 2020 est de 962 037,32€

Investissement recettes nettes 407 767,24€ dépenses nettes 670 364,35€

Résultat de l'exercice : déficit de 262 597,11€

En ajoutant le résultat de clôture 2019 de 290 029,06€, le résultat de clôture 2020 est de 27 431,95€

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2020 par 15 voix POUR et 4 Abstentions.

Dossier 2 : Budget principal : vote du compte administratif 2020

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 192 436,75€
- Recettes : 1 663 958,85€ soit un excédent pour l'exercice de 471 522,10€ ; avec l'excédent 2019 reporté (490 515,22€) les recettes s'élèvent à 2 154 474,07€ ; l'excédent cumulé est de 962 037,32€.

Section d'investissement :

- Dépenses : 670 364,35€
- Recettes : 407 767,24€ soit un déficit pour l'exercice de 262 597,11€ ; avec l'excédent 2019 reporté (290 029,06€) les recettes s'élèvent à 697 796,30€ ; l'excédent cumulé est de 27 431,95€.

Le Maire sort de la salle pendant le vote.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2020 par 14 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 Abstention.

Dossier 3 : Budget principal : affectation du résultat 2020

Arrivée de M. GROLEAU

Les restes à réaliser (RAR) Dépenses : 925 269€ Recettes : 576 785€

RAR = 348 484€

Besoin de financement : 348 484€ - 27 431,95€ (excédent d'investissement) = 321 052,05€

Excédent de fonctionnement 962 037,32€ = Affectation du résultat = 321 052,05€

Excédent de fonctionnement reporté (BP 2021) = 640 985,27€

Le Conseil Municipal accepte l'affectation de résultat 2020 proposée par 15 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 Abstention.

Dossier 4 : Budget annexe de l'Assainissement : vote du compte de gestion 2020

Les résultats budgétaires de l'exercice 2020 font apparaître :

Fonctionnement recettes nettes 41 376,07€ dépenses nettes 34 372,52€

Résultat de l'exercice : excédent de 7 003,55€

En ajoutant le résultat de clôture 2019 de 34 279,49€, le résultat de clôture 2020 est de 41 283,04€

Investissement recettes nettes 27 597,67€ dépenses nettes 60 089,97€

Résultat de l'exercice : déficit de 32 492,30€

En ajoutant le résultat de clôture 2019 de 52 373 ,97€, le résultat de clôture 2020 est de 19 881,67€

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2020 par 15 voix POUR et 4 Abstentions.

Dossier 5 : Budget annexe de l'Assainissement : vote du compte administratif 2020

Section de fonctionnement :

Dépenses : 34 372,52€

Recettes : 41 376,07€ + l'excédent reporté 2019 de 34 279,49€ = 75 655,56€ soit un excédent cumulé de 41 283,04€

Section d'investissement :

Dépenses : 60 089,97€

Recettes : 27 597,67€ soit un déficit pour l'exercice de 32 492,30€ + l'excédent reporté 2019 de 52 373,97€ = 79 971,64€ soit un excédent cumulé est de 19 881,67€.

Le Maire sort de la salle pendant le vote.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2020 par 14 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 Abstentions.

Dossier 6 : Budget annexe de l'Assainissement : affectation du résultat 2020

Les restes à réaliser (RAR) Dépenses : 79 800€ Recettes : 38 000€

RAR = 41 800€

Le besoin de financement est de 41 800-19 881,67 = 21 918,33€.

Excédent de fonctionnement 41 283,04€ = Affectation du résultat = 21 918,33€

Excédent de fonctionnement reporté (BP 2021) = 19 364,71€

Le Conseil Municipal accepte l'affectation de résultat 2020 proposée par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 Abstentions.

Dossier 7 : Budget annexe de la station-essence : vote du compte de gestion 2020

Les résultats budgétaires de l'exercice 2020 font apparaître :

Fonctionnement recettes nettes 1 150 063,37€ dépenses nettes 1 138 911,81€

Résultat de l'exercice : excédent de 11 151,56€

En ajoutant le résultat de clôture 2019 de 19 888,42€, le résultat de clôture 2020 est de 31 039,98€

Investissement recettes nettes 63 230,57€ dépenses nettes 45 751,32€

Résultat de l'exercice : excédent de 17 479,25€

En ajoutant le résultat de clôture 2019 de 159 100,92€, le résultat de clôture 2020 est de 176 580,17€

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2020 par 15 voix POUR et 4 Abstentions.

Dossier 8 : Budget annexe de la station-essence : vote du compte administratif 2020

Section de fonctionnement HT :

- Dépenses : 1 138 911,81€

- Recettes : 1 150 063,37€ soit un excédent pour l'exercice de 11 151,56€ ; avec l'excédent 2019 reporté (19 888,42€) les recettes s'élèvent à 1 169 951,79€ ; l'excédent cumulé est de 31 039,98€.

Section d'investissement :

- Dépenses : 45 751,32€

- Recettes : 63 230,57€ soit un excédent pour l'exercice de 17 479,25€ ; avec l'excédent 2019 reporté (159 100,92€) les recettes s'élèvent à 222 331,49€ ; l'excédent cumulé est de 176 580,17€.

Le Maire sort de la salle pendant le vote.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2020 par 14 voix POUR et 4 Abstentions.

Dossier 9 : Budget annexe de la station-essence : affectation du résultat 2020

L'investissement étant excédentaire, l'excédent de fonctionnement est laissé en section de fonctionnement sur le BP 2021.

Le Conseil Municipal accepte l'affectation de résultat 2020 proposée par 15 voix POUR et 4 Abstentions.

Dossier 10 : Budget annexe du Lotissement de la Borie : vote du compte de gestion 2020

Les résultats budgétaires de l'exercice 2020 font apparaître :

Fonctionnement recettes nettes 61 276,29€ dépenses nettes 61 276,29€

Résultat de l'exercice : excédent de 0€

En ajoutant le résultat de clôture 2019 de 0€, le résultat de clôture 2020 est de 0€

Investissement recettes nettes 20 658,33€ dépenses nettes 40 617,96€

Résultat de l'exercice : déficit de 19 959,63€

En ajoutant le résultat de clôture 2019 de – 46 390,59€, le résultat de clôture 2020 est de – 66 350,22€

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2020 par 15 voix POUR et 4 Abstentions.

Dossier 11 : Budget annexe du Lotissement de la Borie : vote du compte administratif 2020

La section de fonctionnement s'est équilibrée.

- Dépenses : 61 276,29€
 - Recettes : 61 276,29€
- Section d'investissement :
- Dépenses : 40 617,96€ + le déficit reporté 2019 de 46 390,59€ = 87 008,55€
 - Recettes : 20 658,33€
 - Soit un déficit pour l'exercice de 19 959,63€ ; avec le déficit 2019 reporté (46 390,59€) le déficit cumulé est de 66 350,22€.

Le Maire sort de la salle pendant le vote.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2020 par 14 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 Abstentions

Dossier 12 : Rénovation foyer club : avenant n°2 lot 8

M. VARACHAUD présente l'avenant ci-dessous

Lot 8

Attributaire : JM RAYNAUD, Le Malatias 87310 SAINT-LAURENT/GORRE

Marché initial du 16/06/2020

Montant : 10 650,57€ HT

Avenant N°1

Montant : 709,65€ HT

Avenant n°2

Montant : 4 717,44€ HT

Nouveau montant du marché

16 077,66€ HT

Objet : Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC avec ragréage dans la salle de vie

Le Conseil Municipal accepte l'avenant présenté par 17 voix POUR et 2 Abstentions.

Dossier 13 : Loyer SASU ALVES PASCAUD : demande de report du nouveau loyer

M. le Maire fait part de la lettre des restaurateurs demandant le report du nouveau loyer appliqué depuis le 01/01/2021 suite aux travaux d'agrandissement du restaurant. En effet, la crise sanitaire obligeant la fermeture des restaurants, ils ne peuvent se servir des nouveaux locaux. M. le Maire propose de reporter le nouveau loyer (1200€ TTC) jusqu'à la date de reprise autorisée de l'activité et d'appliquer à compter du 01/01/2021 l'ancien loyer de 895,17€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le report de l'application du nouveau loyer du restaurant jusqu'à la date de réouverture autorisée des commerces de restauration.

Dossier 14 : Vente Commune/M. Mme DUGENY

M. VARACHAUD présente la lettre de M. et Mme DUGENY locataires de la Commune depuis Février 2005 qui demandent d'acquérir les biens loués. En effet la délibération du 27/09/2004 prévoyait la location avec promesse de vente pour un montant de 122 301€, montant qu'ils auront versé en fin d'année. Au 28/02/2021, les loyers versés ainsi que la caution s'élèvent à 116 590,75€. Le montant de la vente serait donc de 5 710,25€.

Le Conseil Municipal accepte par 16 voix POUR et 3 Abstentions la vente du pavillon communal situé au 2 rue des Charmilles à M. et Mme DUGENY pour la somme susdite et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

Dossier 15 : Chemin rural de La Peyrade : enquête publique avant cession

M. VARACHAUD explique que la vente SCI HARIVEL/LEFEVRE a fait apparaître qu'un hangar avait été construit sur le chemin rural de La Peyrade dans les années 1970.

Afin de régulariser la situation, une enquête publique est nécessaire avant d'envisager la cession de ce chemin.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord au lancement de l'enquête publique.

Dossier 16 : Personnel : création d'un poste d'Adjoint Administratif TC

M. le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet pour le poste de la comptabilité suite au départ de Mme PRAT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 01/05/2021 ainsi que l'état des effectifs.

Questions diverses :

- Point sur les subventions : un point est fait sur les subventions liées aux différents programmes d'investissement à la demande d'Elan Citoyen
- La Poste : un point est fait sur les informations sur l'avenir du service de La Poste à la demande d'Elan Citoyen qui propose de déposer un vœu du Conseil Municipal auprès du Préfet pour qu'une véritable concertation puisse être ouverte avec l'ensemble des acteurs locaux dans le but d'aménager réellement le territoire local.